



PRESTATIONS ET TARIFS 2025-2026

GENERALITES :

Une seule facture annuelle vous sera adressée avant fin septembre.

Un acompte de 120€ doit être réglé avant le 10 juillet via Ecole Directe, et sera déduit de la facture annuelle ; dans l'hypothèse d'un désistement, l'établissement se réserve le droit de conserver ce montant.

Les frais d'inscription d'un montant de 30€ sont acquis par l'établissement, non déductibles non remboursables ; il n'y a pas de frais dans le cas d'une réinscription.

L'établissement est habilité à recevoir des élèves boursiers.

Des facilités et aides aux familles peuvent être accordées par le Chef d'établissement sur justificatifs.

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, la procédure sera automatiquement reconduite l'an prochain ; dans le cas d'un nouveau prélèvement ou d'un changement de RIB, merci d'effectuer les modifications via ECOLE DIRECTE.

CONTRIBUTION FAMILIALE :

Il s'agit d'un forfait annuel réparti sur 10 mois de septembre à juin, soit par mois :

- | | | | |
|-------------------------|---------|-------------------------|---------|
| • Lycée Général : | 122,00€ | • Lycée Professionnel : | 78,25€ |
| • Lycée Technologique : | 108,26€ | • BTS : | 114,66€ |

Les périodes de stage et autres absences dues à l'organisation de l'établissement, dont les voyages et sorties scolaires, ne sont pas décomptées.

Une déduction est possible sur décision du Chef d'Etablissement pour cas de force majeure, dont déménagement, changement d'orientation ou maladie générant une absence de plus de 4 semaines consécutives.

RESTAURATION : *(en complément de la contribution familiale)*

Le statut Demi-Pensionnaire (DP) permet la formule "Brasserie Entrée + Plat" ou "Entrée + Burger ou Snacking + Frites" au prix de 6,90€.

Plusieurs options possibles dans le cadre de ce forfait annuel DP réparti sur 10 mois, soit par mois :

- | | | | |
|--------------------------------|--------|--------------------------------|---------|
| • DP 1 : 1 repas par semaine : | 23,87€ | • DP 4 : 4 repas par semaine : | 95,50€ |
| • DP 2 : 2 repas par semaine : | 47,75€ | • DP 5 : 5 repas par semaine : | 119,37€ |
| • DP 3 : 3 repas par semaine : | 71,62€ | | |

A cette formule, il est possible d'ajouter des prestations annexes, déclinées ci-après.

Le montant correspondant au statut Demi-Pensionnaire apparaîtra sur la facture annuelle.

Au 15 septembre, le choix devient définitif ; il est toutefois possible d'opter pour le statut DP en cours d'année.

Tout trimestre commencé est dû, y compris en cas d'exclusion sur décision de l'établissement.

Les périodes de stage feront l'objet d'un ajustement en faveur de la famille.

Avec le statut DP :

- ✓ **Pas de précommande pour la formule "Brasserie Entrée + Plat" ou "Entrée + Burger ou Snacking + Frites",**
- ✓ **Accès rapide et prioritaire aux Prestations Annexes !**





PORTE MONNAIE ECOLE DIRECTE & PRESTATIONS ANNEXES : (en complément de la contribution familiale)

Un **porte-monnaie ECOLE DIRECTE** mis à disposition par l'Etablissement permet l'accès aux prestations annexes, et doit être approvisionné par vos soins tout au long de l'année ; son utilisation suppose un solde CRÉDITEUR.

En utilisant le porte-monnaie, l'élève peut notamment bénéficier des prestations suivantes :

- En précommande via Ecole Directe, la veille avant 10 heures :
 - ✓ Formule "Brasserie Entrée + Plat" ou "Entrée + Burger ou Snacking + Frites" : 7,50€
 - ✓ Burger + Frites : 6,00€
 - ✓ ...
- Sans précommande :
 - ✓ Barquette de frites : 1,95€,
 - ✓ Sandwich simple : 3,90€
 - ✓ Sandwich composé : 4,20€
 - ✓ Eau plate 50 cl : 0,95€
 - ✓ Coca 33 cl : 1,60€
 - ✓ Fromage,
 - ✓ Yaourt gourmand,
 - ✓ Dessert du jour,
 - ✓ ...
- Aux récréations, sans précommande :
 - ✓ Croissant,
 - ✓ Pain Chocolat,
 - ✓ Boissons,
 - ✓ ...

Une carte détaillée sera mise à disposition en juin 2025.

Pour tous, un accès libre aux prestations annexes, et mode VIP pour les DP !

Pour répondre aux attentes des convives, des Commissions Restauration sont organisées, dont la première avant les congés de Toussaint.

PRESTATIONS AUTRES : (en complément de la contribution familiale)

APEL par famille (facultatif) : 21€

Casier en location : 25€ + un chèque de caution de 15€.

SOYEZ LES BIENVENUS AU LYCEE FREMONT LES ROSIERS !

